

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Études préparatoires et conception de projets	No SD SD-2024-707
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-12910 décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et de remplacement d'un ponceau dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : OGP-16611, PR 48231 (FL) No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 02-Saint-Vincent-de-Paul 03-Val-des-Arbres		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-12910 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : Décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et de remplacement d'un ponceau dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin Consultation publique : Oui Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Études préparatoires et conception de projets	No SD SD-2024-707
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Service de l'ingénierie, a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-12910 décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin.</p> <p>Actuellement, le rang Saint-Elzéar Est de la Montée Rouville jusqu'à la montée Saint-François ne dispose d'aucun service municipal d'approvisionnement en eau potable. Ce projet consiste à installer une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 350 mm et d'une longueur d'environ 1900 m sur ce tronçon. Cette conduite est requise, car elle permet d'améliorer le niveau de service de l'alimentation en eau potable et en protection contre les incendies dans ce secteur, de desservir adéquatement des résidences et entreprises existantes ainsi que les besoins futurs.</p> <p>D'autre part, la rue de Tisserands, de son côté, est toujours privée d'alimentation en eau potable. Une conduite d'aqueduc est présente sur le rang Saint-Elzéar Est, entre la montée Saint-François et l'adresse 5205, rang Saint-Elzéar Est, mais la conduite se termine par un bout mort. Ce projet vise à installer une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre et d'une longueur d'environ 195 m sur la rue des Tisserands, entre l'adresse 5205, rang Saint-Elzéar Est et le rang du Bas-Saint-François. Elle servira à la fois pour alimenter la rue en eau potable et boucler le réseau, donc d'éliminer le bout mort et de réduire la stagnation de l'eau potable dans le réseau.</p> <p>Dans le même secteur, sur la montée Rouville entre le rang Saint-Elzéar Est et le rang du Haut-Saint-François, un ponceau d'un diamètre de 1600 mm est existant. Celui-ci est dans un très mauvais état au point où il y a un affaissement de la chaussée au-dessus. Ce ponceau est transversal à la montée Rouville et permet le passage de l'eau du cours d'eau Paradis. Il est nécessaire de procéder à la reconstruction de ce ponceau existant et de reprofiler les fossés adjacents. De plus, il est nécessaire de procéder à l'augmentation du diamètre de la conduite d'aqueduc actuelle pour passer d'une conduite de 200 mm de diamètre à 350 mm de diamètre.</p> <p>En résumé, ce projet vise à réaliser les travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 350 mm de diamètre sur le rang Saint-Elzéar Est, de la Montée Rouville à la montée Saint-François; - Installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre sur la rue des Tisserands; - Augmentation du diamètre de l'actuelle conduite d'aqueduc sur la montée Rouville pour passer d'une conduite de 200 mm de diamètre à une conduite de 350 mm; - Reconstruction d'un ponceau sur la montée Rouville; - Reprofilage d'environ 160 m de fossé principalement sur la montée Rouville. <p>Le 17 novembre 2023, le Service de l'ingénierie a procédé à une consultation citoyenne, par courriel, afin de partager les résultats de l'étude de taxation préliminaire et d'évaluer l'intérêt des citoyens quant à la réalisation du projet mentionné ci-dessus. Le 12 décembre 2023, soit la date limite de la consultation, le Service de l'ingénierie a compilé les résultats. Parmi les 45 lots ciblés par cette étude de taxation (riverains payeurs), la Ville a recueilli 24 réponses, soit 14 répondants favorables au projet (58,3 %) et 10 répondants défavorables au projet (41,7 %). Bref, la majorité des répondants sont favorables au projet.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 6 152 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « Infrastructures publiques » pour lequel un montant de 17 721 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Emprunt de 6 152 000 \$ (59% Riverain et 41% Ensemble des contribuables).</p> <p>59% des coûts totaux (3 610 429\$) seront imposés aux unités d'évaluation riveraines des travaux. 41% des coûts totaux (2 541 571\$) seront imposés à l'ensemble des contribuables. Voir la pièce jointe (étude de taxation) pour l'explication des coûts.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Études préparatoires et conception de projets	No SD SD-2024-707
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
REMARQUE(S) Voir carte pour la localisation des travaux.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12910 décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et de remplacement d'un ponceau dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12910 décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et de remplacement d'un ponceau dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12910 décrétant des travaux de construction de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Elzéar Est, de la montée Rouville à la montée Saint-François, dans la rue des Tisserands et dans la montée Rouville et de remplacement d'un ponceau dans la montée Rouville et décrétant un emprunt de 6 152 000 \$ à cette fin.		